

Formation périodique de maintien de qualification des instructeurs sûreté

1 jour 7 heures

Programme de formation

Public visé

Être instructeur qualifié et en activité.

Pré-requis

Objectifs pédagogiques

Permettre aux instructeurs en sûreté de l'aviation civile :

- d'**actualiser leurs compétences pédagogiques**,
- d'**actualiser leurs connaissances réglementaires** relatives aux points 11.2.3.6 à 11.2.3.11 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998, afin de garantir la conformité et l'efficacité des formations dispensées.

Description / Contenu

VOLET 1 – COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES

Objectif

Actualiser les compétences pédagogiques de l'instructeur pour l'enseignement de sujets réglementaires en sûreté de l'aviation civile.

Contenu

Rappels sur les principes de l'ingénierie pédagogique appliquée aux formations réglementaires de sûreté.

Méthodes de structuration et de présentation des exigences réglementaires à destination des agents opérationnels.

Utilisation d'outils pédagogiques adaptés à la formation réglementaire (supports visuels, études de cas, mises en situation).

Techniques de communication permettant une transmission claire, compréhensible et opérationnelle des exigences réglementaires.

Méthodes pédagogiques adaptées aux formations initiales et périodiques des agents de sûreté.

Vérification de la compréhension et de l'appropriation des exigences réglementaires par les stagiaires.

VOLET 2 – CONNAISSANCES RÉGLEMENTAIRES

Objectif

Actualiser les connaissances réglementaires de l'instructeur relatives aux points 11.2.3.6 à 11.2.3.11 de l'annexe du règlement (UE) 2015/1998, au minimum au niveau requis pour les formations périodiques des agents.

Contenu

Rappels sur le cadre réglementaire européen de la sûreté de l'aviation civile.

Actualisation détaillée des exigences applicables aux points 11.2.3.6 à 11.2.3.11.

Analyse des évolutions réglementaires et des menaces associées.



Impacts opérationnels des exigences réglementaires sur les missions des agents de sûreté.
Impacts pédagogiques pour l'élaboration et la dispense des formations destinées aux agents.

Modalités pédagogiques

À l'issue de la formation, l'instructeur sera capable de :

- présenter et expliquer de manière claire les exigences réglementaires de sûreté ;
- adapter ses méthodes pédagogiques à un public d'agents opérationnels ;
- maîtriser les évolutions réglementaires applicables aux points 11.2.3.6 à 11.2.3.11 ;
- dispenser une formation conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Moyens et supports pédagogiques

- Apports théoriques structurés
- Études de cas et exemples opérationnels
- Échanges dirigés
- Analyse de situations pédagogiques

Modalités d'évaluation et de suivi

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

Mathieu Arbonville

Valideur de sûreté aérienne de l'Union Européenne

Instructeur qualifié en sûreté de l'aviation civile depuis 2013

Fort de plus de 20 ans d'expérience dans les opérations aéroportuaires, la gestion de services aéronautiques et l'organisation de programmes de formation, Mathieu Arbonville accompagne les instructeurs et les équipes de sûreté dans l'**actualisation de leurs compétences**, la **maîtrise des procédures opérationnelles** et la **conformité aux exigences européennes**.

Grâce à sa double expertise de **formateur qualifié** et de **validateur européen**, il conçoit et anime des formations à la fois **pratiques, opérationnelles et directement applicables sur le terrain**, intégrant les dernières évolutions réglementaires et les meilleures pratiques de sûreté aérienne. Ses interventions permettent aux participants de **renforcer leur efficacité**, et **garantir la conformité des formations aux standards européens**.

Reconnu pour sa pédagogie claire et sa capacité à traduire la réglementation complexe en actions concrètes, Mathieu apporte à chaque session une **valeur ajoutée immédiate**, pour les instructeurs .

07/05/2026